

Politique Partenariats Entreprises CARE France

Depuis sa création il y a plus de 30 ans, CARE France construit des relations durables et exigeantes avec les entreprises du secteur privé.

Cet historique de partenariats entreprises nous a montré qu'en unissant nos forces avec le secteur privé, et ceci sans renoncer à nos valeurs, nous pouvons accroître notre impact, diminuer les externalités négatives, apporter des solutions concrètes et innovantes à la lutte contre l'extrême pauvreté.

Forts de ces expériences, nous croyons en un secteur privé responsable, capable de générer de la croissance économique, sociale et environnementale, durable et profitable à toutes et tous.

La collaboration avec le secteur privé est donc pour CARE France un axe de développement incontournable.

Alignement avec notre mission et nos actions:

Nous sommes ouverts à la construction de partenariats avec tous types d'entreprises. Cependant, en cohérence avec nos valeurs, notre mission et nos projets sur le terrain, nous excluons celles opérant dans les secteurs d'activités suivants : pornographie et industrie du sexe, production et/ou commercialisation d'armements, extraction de minerais (*), production et/ou distribution d'énergies fossiles (*).

Nous n'engageons pas non plus de partenariat avec les entreprises impliquées directement ou indirectement dans le non-respect des droits humains.

(*) Dans les cas d'urgences humanitaires extrêmes (« life-saving » type 4), les entreprises de ces secteurs peuvent apporter leur contribution par un don ponctuel, mais nous ne nous engageons en aucun cas dans la construction de partenariats dans la durée avec ces dernières.

Mode de construction :

Chaque partenariat est le fruit d'un échange franc et constructif qui permet d'établir une relation de confiance avec l'entreprise. Il est également le reflet concret d'une vision commune construite ensemble et répond à des objectifs communs.

Au début de la relation, puis lors de chaque renouvellement de contrat, nous réalisons une **due diligence (étude de risques et opportunités) approfondie de l'entreprise** qui nous permet :

- d'ouvrir le dialogue et de mieux connaître l'entreprise
- de construire un projet de partenariat spécifique et adapté à chaque situation
- d'influencer l'entreprise vers des pratiques plus responsables, être ainsi son « critical friend » quand cela s'avère justifié
- de prévenir tout risque réputationnel ou financier

Les due diligences sont réalisées par CARE France, en interne. Elles sont élaborées et partagées en toute transparence avec nos interlocuteurs des entreprises concernées qui ont un droit de réponse. Leurs conclusions sont strictement confidentielles.

Avril 2021

Une due diligence montrant que l'entreprise et/ou son projet de partenariat sont trop éloignés de nos valeurs et de nos engagements et présentant un équilibre opportunités/risques défavorable à notre association nous conduira à ne pas approfondir la relation et de renoncer au partenariat.

Financement de projets:

Du fait de notre modèle économique s'appuyant exclusivement sur la philanthropie et de nos actions reposant sur la mise en œuvre de projets concrets sur le terrain, nos partenariats avec les entreprises s'articulent systématiquement autour du financement de projet.

L'entreprise pourra donc choisir de s'engager à nos côtés :

- soit en finançant un projet dont elle est l'unique bailleur (projet en propre). Pour cela, elle devra s'engager à nos côtés sur un financement pluriannuel (3 ans) d'un minimum de 120 000€ minimum par an.
- soit en finançant un projet existant pour lequel nous recherchons un cofinancement (dans le cas de projets financés partiellement par les bailleurs institutionnels). A partir de 10 000 €, le cofinancement peut être total ou partiel.

Tout financement de projet inclut une contribution à nos frais de fonctionnement à hauteur de 15% du montant du projet.

Pour un financement inférieur à 10 000€, le don de l'entreprise ne sera pas affecté à un projet particulier mais contribuera à l'action générale de l'association.

Accompagnement, encadrement et pilotage :

En parallèle du financement de projet et en cohérence avec les objectifs de l'entreprise et ceux de CARE, notre volonté est de développer la relation et les actions communes. Ainsi, de nombreuses activités pourront être construites et mises en œuvre dans le cadre du partenariat : par exemple, la sensibilisation et l'engagement de différentes parties-prenantes, la mise en œuvre de produits-partages, le mécénat de compétences, l'apport d'expertises, toutes autres initiatives pertinentes à imaginer ensemble ...

Pour cela, chaque entreprise partenaire est accompagnée par un interlocuteur privilégié, chargé ou responsable de partenariats de l'équipe CARE France. Son rôle est de conseiller l'entreprise, de lui proposer des actions spécifiques pour développer le partenariat, d'assurer un reporting de qualité sur le (ou les) projet (s) soutenu (s) et de faire le lien avec les autres départements de CARE France également impliqués.

Qu'il s'agisse d'un simple financement ou d'un ensemble d'activités, chaque partenariat fait l'objet d'une convention (mécénat, sponsoring, ...) qui en décrit précisément les modalités. Elle est pilotée par le département partenariats entreprises qui s'assure de sa bonne mise en œuvre et du respect des engagements de chacune des parties.

Communication, transparence :

Avril 2021

Toutes nos actions avec les entreprises sont présentées de façon synthétique dans la page partenariat entreprises de notre site internet et la liste de nos bailleurs privés figure également chaque année dans notre rapport annuel. Les montants des financements sont par défaut confidentiels, sauf quand l'entreprise souhaite les rendre publics.

Le soutien financier des entreprises n'exclut pas la possibilité de points de désaccords sur des sujets étrangers aux partenariats qui nous lient.

Durant la vie du partenariat, dans le cas où certaines pratiques d'une entreprise montreraient une forte contradiction avec les valeurs, les objectifs et les missions de CARE, nous nous réservons la possibilité de pouvoir exprimer publiquement notre désaccord, après en avoir informé nos interlocuteurs et dans le respect de la loi notamment en matière de présomption d'innocence.